

Compte rendu du comité de projet – Projet agrivoltaïque Ferme Saint Joseph.

Date : 16/10/2025 - Lieu : Semur en Auxois

Participants

- Mairie de Vitteaux : M. Paut
- Mairie de Massingy-lès-Vitteaux : M. Petreau
- Président de la Communauté de communes : M. Petreau
- Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or : M. Jacques Carrelet de Loisy
- Chambre d'agriculture, Service Énergies Renouvelables 21 : M. Baptiste Masson
- Commune de Posanges : M. Daniel Bruley
- Commune de Villeberny : M. Serge Pissot
- Commune de Boussey : M. Thierry Bertholle
- Commune de Vesvres : M. Jean-Marc Sarrazin
- Exploitant agricole : M. Clément Péchinot
- Société Tenergy : Arnaud Besecque – Margot Degryse – Marie Bénard

Déroulé de la réunion

La séance est ouverte par M. Petreau, Président de la Communauté de communes, qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il rappelle l'historique du projet, les objectifs du territoire et répondre aux éventuelles interrogations des acteurs locaux.

1. Présentation de l'exploitation agricole

M. Clément Péchinot, propriétaire-exploitant, débute la séance en présentant son exploitation. Il détaille les caractéristiques principales de son activité agricole (type de cultures, surfaces exploitées, pratiques culturales, enjeux de diversification, etc.) ainsi que les motivations qui l'ont conduit à s'intéresser à un projet agriphotovoltaïque.

2. Présentation du projet agriphotovoltaïque

La société Tenergy prend ensuite la parole pour exposer le contenu du projet :

- Description générale du projet : emplacement, superficie concernée, type d'installation, puissance envisagée et calendrier prévisionnel.
- Principe d'intégration agricole : maintien de l'activité agricole sous les panneaux, choix des cultures adaptées, dispositifs techniques mis en place (hauteur, espacement, orientation des structures).
- Fonctionnement et retombées locales pour les communes.

- Bénéfices environnementaux : contribution à la transition énergétique, préservation des sols, amélioration de la résilience agricole face au changement climatique.

3. Échanges et séance de questions/réponses

La présentation est suivie d'un temps d'échange avec les représentants des différentes parties prenantes. Les discussions portent notamment sur l'intégration paysagère du projet, la compatibilité avec les activités agricoles existantes, ainsi que sur les engagements pris en matière de suivi environnemental et agricole.

Questions soulevées et réponses apportées

1. Recyclage et fin de vie des panneaux

Les panneaux photovoltaïques sont recyclables à près de 95 %. Leur collecte et traitement sont assurés par SOREN, l'éco-organisme agréé par l'État.

Les matériaux (verre, aluminium, silicium, cuivre) sont réutilisés dans les filières industrielles. Une éco-contribution est versée dès l'achat pour financer cette filière, garantissant le recyclage complet sans coût futur pour la collectivité.

2. Problématique du raccordement électrique au réseau

Le raccordement sera réalisé selon les prescriptions d'Enedis, via le poste source le plus proche. Le coût et la réalisation du raccordement sont intégralement pris en charge par le porteur de projet, sans impact pour la commune.

Ce raccordement contribuera à renforcer la résilience du réseau local.

3. Ombrage sous les panneaux et impact sur les cultures

Les structures prévues sont des trackers monopieux, espacés de 12 mètres, permettant une bonne répartition de la lumière et la circulation du matériel agricole.

Le suivi du soleil limite l'ombrage continu et favorise la poursuite d'une activité agricole sous les panneaux.

4. Démantèlement et remise en état du site

Le projet est totalement réversible. Une garantie financière réglementaire ou bancaire est déposée dès le démarrage, couvrant les coûts de démontage, d'évacuation et de remise en état.

En fin d'exploitation, tous les éléments (panneaux, pieux, câblages) seront retirés et les sols rendus à leur vocation agricole initiale.

5. Durée de vie et suivi de la centrale

La durée de vie estimée est de 30 à 35 ans. Une maintenance préventive et corrective sera assurée par Tenergie, garantissant la sécurité et la performance du site.

En fin de contrat, le choix sera laissé entre le renouvellement du parc ou le démantèlement complet, selon la décision conjointe de l'exploitant et

6. Devenir de l'électricité produite et question de la surproduction

L'électricité produite est injectée sur le réseau public et consommée localement selon la demande.

Elle contribue à atteindre les objectifs nationaux de transition énergétique (40 % d'énergie renouvelable d'ici 2030).

Même en cas de forte production nationale, ces projets permettent de diversifier le mix énergétique, réduire la dépendance au nucléaire et aux centrales à charbon ainsi que de valoriser les surfaces agricoles de manière durable.

Conclusion

Le comité s'est conclu sur une note positive. Le Président de la Chambre d'agriculture ainsi que les maires accueillants le projet ont exprimé leur soutien au projet, soulignant son intérêt agricole et environnemental. Aucune opposition n'ayant été formulée après discussion, le projet bénéficie donc d'une bonne acceptabilité locale et d'un soutien institutionnel.